

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-66

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Convention relative au dispositif de la carte culture Etudiante avec Dijon métropole

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Madame Françoise CAMILLERI expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt du dispositif Carte Culture Etudiante pour les jeunes.

Dijon Métropole a délibéré en juin dernier, sur la signature d'une nouvelle convention relative au dispositif de la carte culture étudiante.

Dijon Métropole soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de son territoire dans une dynamique d'attractivité avec un pôle de formation fort et varié qui confirme son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. L'objectif est d'attirer les bacheliers et leur permettre de trouver un emploi intra-muros après leurs études. Depuis sa mise en place en 2004, le dispositif de la Carte culture participe de cette attractivité.

En contribuant à lever le frein financier dans l'accès aux événements culturels, la Carte culture est un outil d'inclusion dans la vie de la cité. Après la crise sanitaire qui a particulièrement fragilisé les étudiants, il convient de réaffirmer cette priorité qu'est la participation de toutes et tous à la vie culturelle et artistique, comme un droit culturel fondamental garant de l'égalité des chances.

L'objectif de la Carte culture étudiante est double :

– faciliter l'accès aux lieux et manifestations culturelles de la métropole, à travers une incitation tarifaire et un accompagnement pédagogique privilégié (spectacles, rencontres, débats, visites,...),

– valoriser les politiques et actions culturelles des différents partenaires signataires de la convention par la mise en place d'une campagne de communication et d'information destinée à promouvoir les programmations culturelles de ces mêmes partenaires.

Cette convention permet à la ville de Saint-Apollinaire d'adhérer au dispositif de la Carte Culture dans les conditions prévues aux articles 8 et suivants de cette présente convention.

La Carte culture sera valable du 1er septembre au 31 août de chaque année universitaire.

La ville de Saint-Apollinaire s'engage à proposer un tarif spécifique à 5,50 € (3,50 € pour le cinéma art et essai/ court métrage) aux détenteurs de la Carte culture étudiante, quand les tarifs pratiqués dans le cadre de sa programmation culturelle de l'année en cours sont supérieurs à ces seuils et ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les évènements accueillis dans les salles communales pour lesquels les tarifs sont décidés unilatéralement par le producteur ne sont pas concernés.

La ville de Saint-Apollinaire s'engage à traiter directement avec les associations culturelles de son territoire participant au dispositif Carte culture étudiante. La ville de Saint-Apollinaire se fera également le relais d'information du dispositif Carte culture étudiante auprès des publics concernés, notamment via les supports de communication fournis par Dijon Métropole. Elle transmettra, si elle le souhaite, à Dijon Métropole les supports de communication relatifs à sa programmation culturelle qu'elle souhaite voir valoriser dans le dispositif.

Pour rappel, le tarif spécifique est de 5.50 € pour les spectacles vivants pour les étudiants détenteurs de la carte culture.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), M. le Maire pour signer une convention avec Dijon métropole, dans le cadre du dispositif de la carte culture étudiante pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026 et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale, comme évoqué ci-dessus.

La convention est annexée à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

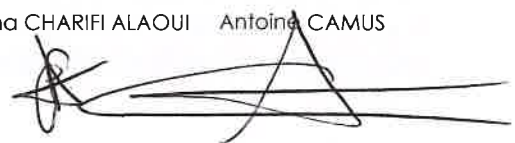
Le Maire,

Les secrétaires,



Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS



Date de publication : **24 OCT. 2023**